Compte-rendu d'audience
RASED Challans
26 janvier 2015

Présents:

Mme BAZZO Directrice Académique, M. ROBICHON IEN Adjoint à la Directrice Académique, M. GUYOT IEN-ASH, M. LENOIR IEN de la circonscription de Challans, Mme CURTENAZ représentante du personnel pour SUD éducation, M. BOBIN représentant du personnel pour le SNUipp, ainsi que quatre des cinq enseignantes des deux antennes du RASED de la circonscription de Challans, représentant les trois spécialités.

Nous faisons tout d'abord une mise au point : les personnels n'avaient pas demandé une audience, mais des explications à l'IEN ASH , en se référant au document établi par L'IEN de circonscription modifiant les décisions de synthèse et le fonctionnement du RASED entre autre. D'autre part, la demande exprimait les interrogations des personnels sur l'existence de demandes institutionnelles départementale, académique ou nationale explicitant ce nouveau mode de fonctionnement dont le RASED n'auraient pas été destinataires. La DASEN, ayant reçu ce courrier en copie, leur a proposé une audience.

La DASEN rappelle le texte du BO du 18/08/2014 portant création des pôles ressources. Elle donne lecture de la liste de tous les personnels qui en font partie, dont les personnels du RASED parmi d'autres. Elle indique que des temps de réflexion communs sont nécessaires en amont de l'action du RASED, et pas seulement des bilans.

L'IEN Challans explique que la DASEN, en réunion d'inspecteurs, a souhaité la mise en place des pôles ressources de circonscription et le pilotage des IEN. Il dit aussi que dans le fonctionnement actuel, il « ne sait pas ce que fait le RASED ».

Les personnels et leurs représentants répondent qu'il n'y a aucune volonté de « cacher » quoi que ce soit – encore faut-il que les questions leur soient posées ! – , mais que les modalités imposées dans le nouveau fonctionnement ne sont pas satisfaisantes. Les personnels sont en attente d'une réflexion sur les priorités, qu'ils n'ont pas à établir seuls et qui ne sauraient être purement géographiques.

Signalons que l'IEN Challans a jugé bon de donner lecture d'un extrait du *rapport d'inspection* d'une collègue présente.

La DASEN ayant demandé s'il y avait « crispation », nous avons répondu par l'affirmative et abordé la question de la forme. Une collègue a évoqué la réunion du 13/11/2014, pendant laquelle l'IEN a informé les directeurs et directrices du nouveau fonctionnement du RASED, à savoir :

- chaque spécialité n'intervient plus que dans un demi-secteur pendant deux ans, puis vice-versa, les aides en cours s'arrêtent au 1er décembre si pas dans le secteur prévu ;
- les suites à donner aux demandes d'aides sont validées, ou non, par l'IEN ;

- cette validation n'intervient qu'une fois par période en réunion de pôle ressources ;
- l'IEN est destinataire des demandes nominatives.

La collègue poursuit : elle est choquée d'apprendre ces modifications majeures en réunion de directeurs. L'IEN répond que cela a été évoqué en réunion de pôle ressources. La collègue lui rappelle qu'elle était alors en congé maladie, à quoi l'IEN a répondu : « vous n'aviez qu'à être présente ». Elle attend toujours des excuses pour cette remise en cause publique de son congé maladie.

Sur le fond, la DASEN indique que pour elle, s'il est important que l'IEN ait connaissance des élèves aidés selon des modalités à définir, les demandes d'aide en elles-mêmes peuvent être transmises de façon anonyme. Cette question de l'anonymat est discutée : les enseignantes spécialisées et psychologues scolaires racontent le long et difficile travail pour obtenir la confiance et donc l'accord des familles, travail dans lequel la confidentialité est un élément clé. Si elles précisent que, bien sûr, les informations ne sont pas la propriété du RASED, elles rappellent néanmoins que la CNIL avait fait supprimer les données relatives au RASED du fichier Base élèves.

Pour l'IEN et l'IEN Adjoint à la DASEN, les demandes d'aide comportent uniquement des éléments d'ordre scolaire, ce qui est un argument en faveur de la transmission nominative. Les personnels et leurs représentants s'inscrivent en faux : dans un souci d'efficacité et de rapidité, on peut être amené à écrire des informations plus personnelles.

Sur la validation par l'IEN des suites à donner aux demandes d'aide, outre la question du principe – qui reste à débattre – les enseignantes spécialisées expliquent que leur examen une seule fois par période serait impossible sur le plan quantitatif.

L'IEN Challans indique qu'il fallait lire son document « stratégie de fonctionnement du pôle ressource » comme un document de travail, et parle d'un processus essai/erreur, pour un dispositif opérationnel à la rentrée 2015. Les personnels et les leurs représentants s'étonnent, car cela n'avait pas été présenté de cette façon aux écoles.

L'IEN-ASH évoque la circulaire : pour lui, il faut rechercher dans la mise en place du pôle ressources un outil de réflexion conjointe, au service de l'efficacité y compris là où les difficultés restent « dans l'ombre ».

L'objectif de rechercher, grâce à un pôle ressource mis en place dans la concertation entre tous les acteurs, l'amélioration des différents dispositifs d'aide sur la circonscription, est partagé par tous les participants. Reste à trouver ensemble les modalités, conclut la DASEN. Il faut donc retravailler le document.

Cependant, la collègue qui attend depuis la réunion de directeurs du 13 novembre une phrase d'excuse de l'IEN, ne l'a toujours pas obtenue. Elle se voit proposer par la DASEN un entretien en tête à tête avec l'IEN sur rendez-vous. Pour les représentants du personnel, la réponse n'est pas appropriée.

Globalement, il semble que les points d'accord sur les finalités du pôle ressources soient partagés par l'ensemble des personnels mais que sa mise en place n'a été satisfaisante ni sur la forme ni sur le fond. Il est donc indispensable de reprendre un travail de concertation (comme prévu dans les textes d'ailleurs) pour repartir sur de meilleures bases.

D'ailleurs, la DASEN a noté dans le relevé de conclusions de la grève du 3 février : « *la mise en place des pôles ressources de circonscription est en phase de concertation pour une mise en œuvre à partir de la rentrée 2015* ».
Le fonctionnement sur la circonscription reprend donc la même organisation que par le passé.

Pour l'intersyndicale,

Christine Curtenaz, SUD éducation 85
Jean-Jacques Bobin, SNUipp 85